



LE CENTRE D'EXCELLENCE
sur les systèmes ESEC

CENTRE OF EXCELLENCE
for CRVS Systems

APERÇU

DES SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT ET DE STATISTIQUES DE L'ÉTAT CIVIL EN

TANZANIE CONTINENTALE



ECA

Information sur le programme

À propos du Centre d'excellence sur les systèmes ESEC

Situé au Centre de recherches pour le développement international (CRDI), le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) est un centre international de ressources et de connaissances qui appuie activement les efforts nationaux visant à renforcer les systèmes ESEC. Le Centre collabore avec des organisations et des experts, afin de faciliter l'accès à l'information et à l'expertise, notamment aux normes, aux outils, aux données de recherche et aux bonnes pratiques à l'échelle mondiale.

Le Centre d'excellence a été créé grâce à la contribution financière d'Affaires mondiales Canada et du CRDI, et apporte lui-même une contribution directe au travail du Mécanisme de financement mondial, une importante plateforme de financement de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent du Secrétaire général des Nations Unies.

À propos du Centre de recherches pour le développement international (CRDI)

Dans le cadre des activités du Canada dans les secteurs des affaires étrangères et du développement, le CRDI investit dans le savoir, l'innovation et les solutions afin d'améliorer les conditions de vie dans les pays en développement. Le CRDI collabore avec de nombreuses parties prenantes, notamment des organisations de la société civile, des groupes de réflexion, des organisations régionales et des ministères des pays en développement, afin d'y favoriser la croissance, de réduire la pauvreté et d'impulser des changements positifs à grande échelle.

Publié par le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC), en partenariat avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

Cette publication a été rédigée par Jacob Zewoldi, consultant auprès du Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil.

Centre de recherches pour le développement international
CP 8500
Ottawa, ON Canada 1 Tel 1 613-236-6163
Courriel : esec@crdi.ca
www.systemesESEC.ca

© Centre de recherches pour le développement international 2019

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier et technique du Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil. Basé au Centre de recherches pour le développement international (CRDI), il est financé conjointement par Affaires mondiales Canada et le CRDI. Les opinions qui y sont exprimées ne représentent pas nécessairement celles d'Affaires mondiales Canada, du CRDI, ou de son Conseil des gouverneurs.



Table des matières

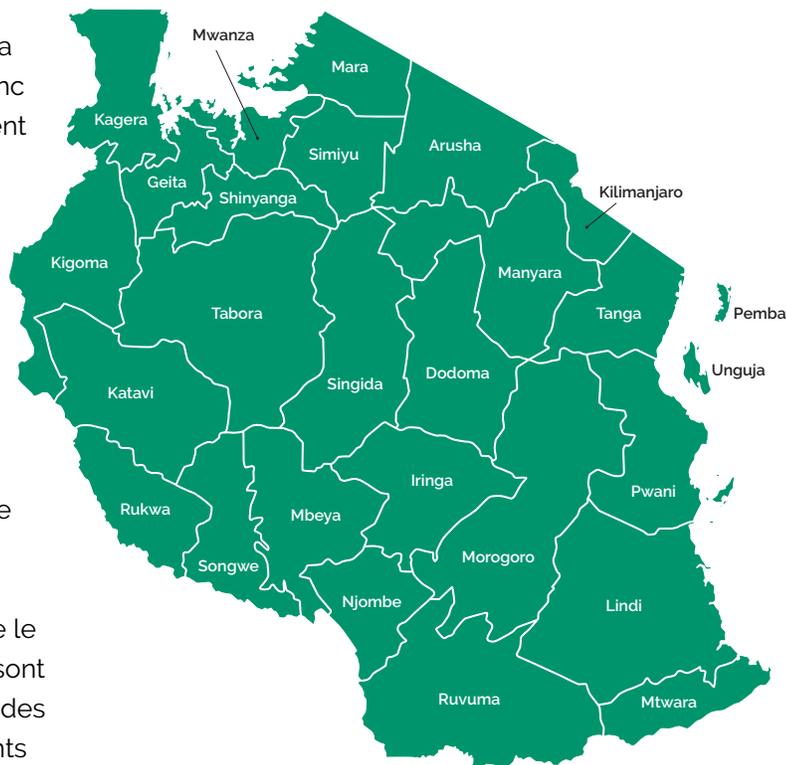
Information sur le programme.....	ii
Introduction.....	2
Bref aperçu sur le pays.....	3
Performances des systèmes d'ESEC.....	4
Système d'enregistrement des faits d'état civil.....	5
Cadre législatif.....	5
Gestion, organisation et fonctionnement.....	5
Interopérabilité avec d'autres secteurs et fonctionnement.....	7
Système d'établissement des statistiques de l'état civil.....	8
Statistiques de l'état civil.....	8
Causes de décès.....	8
Numérisation.....	8
Informatisation.....	8
Application de la technologie mobile.....	9
Initiatives d'amélioration et soutien externe.....	9
Plans d'amélioration et budget.....	9
Appuis des partenaires de développement.....	10
Propositions visant à améliorer la coordination des activités.....	10
Ressources.....	11
Sites Web.....	11
Matériels supplémentaires.....	11
Conclusion.....	11
Annexe : Organigramme de l'Agence d'enregistrement, d'insolvabilité et de tutelle (RITA).....	12
Notes de fin.....	13

Introduction

La République-Unie de Tanzanie comprend la Tanzanie continentale et le Zanzibar. Il y a donc deux systèmes indépendants d'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil. Sauf mention contraire, le rapport donne un aperçu des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil (ESEC) de la Tanzanie continentale.

Les renseignements ont été recueillis au moyen d'un questionnaire rempli par l'Agence d'enregistrement, d'insolvabilité et de tutelle, la RITA, en décembre 2018, et complétés par une revue documentaire. Le rapport présente le contexte du pays, les indicateurs choisis qui sont pertinents pour les processus d'amélioration des systèmes d'ESEC, les activités des intervenants ainsi que les ressources disponibles et nécessaires au renforcement des systèmes d'ESEC et à leur coordination, entre autres.

Tanzanie



Avertissement : Les frontières, ainsi que les noms et désignations employés sur cette carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation de la part des Nations Unies.

Bref aperçu sur le pays

La République-Unie de Tanzanie se trouve au sud de l'Équateur. Elle est bordée par le Kenya et l'Ouganda au nord, le Rwanda, le Burundi, la République démocratique du Congo et la Zambie à l'ouest, le Malawi et le Mozambique au sud et l'océan Indien à l'est. Au nord du pays se trouve le Kilimandjaro, le plus haut sommet du continent qui culmine à 5 895 mètres. La superficie totale du pays est d'environ 947 303 kilomètres carrés¹.

- Capitale : Dodoma
- Langues officielles : Swahili et Anglais
- Ministère responsable de l'enregistrement des faits d'état civil : Ministère de la Constitution et des affaires juridiques
- Organisme d'enregistrement des faits d'état civil : l'Agence d'enregistrement, d'insolvabilité et de tutelle, la RITA
- Bureau national de la statistique : Bureau national des statistiques

Pour 2017, les projections démographiques de la Tanzanie continentale estimaient la population à environ 50 millions d'habitants avec un taux de croissance annuel de la population de 2,7 % par année. La population prévue en 2017, d'après un recensement effectué en 2012, est illustrée dans le tableau 1².

Tableau 1 : Population – Tanzanie continentale
Projection selon les régions pour l'année 2017

Régions	Population
Dodoma	2 312 141
Arusha	1 943 196
Kilimanjaro	1 790 113
Tanga	2 286 528
Morogoro	2 495 462
Pwani	1 224 120
Dar es Salaam	5 781 557
Lindi	905 947
Mtwara	1 351 038
Ruvuma	1 530 955
Iringa	996 105
Mbeya	1 929 359
Singida	1 539 286
Tabora	2 652 514
Rukwa	1 179 149
Kigoma	2 399 121
Shinyanga	1 701 220
Kagera	2 879 231
Mwanza	3 217 328
Mara	1 972 173
Manyara	1 670 191
Njombe	730 555
Katavi	663 685
Simiyu	1 736 839
Geita	1 983 653
Songwe	1 173 667

Source : Tanzania National Bureau of Statistics

Performances des systèmes d'ESEC

Naissances

Exhaustivité de l'enregistrement et des ³ certificats de naissance	28 % (2017) ⁴
Enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été signalée comme ayant été déclarée et obtention du certificat de naissance	38 % (2018) ⁵
Proportion des naissances avec l'assistance d'un professionnel de la santé qualifié	64 % (2015-2016) ⁶
Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 qui ont reçu des soins prénataux par un prestataire de soins de santé qualifié	98 % (2015-2016) ⁶
Taux de couverture vaccinale du DTC chez les enfants d'un an ⁷	99 % (2016) ⁸
Taux brut de natalité (par 1 000 habitants)	38 (2016) ⁸
Taux de fécondité total (nombre de naissances vivantes par femme)	5 (2016) ⁸
Taux de fécondité chez les adolescentes (par 1 000 adolescentes âgées de 15 à 19 ans)	116,5 (2016) ⁹
Pourcentage de la population de moins de 15 ans	44,9 % (2017) ¹⁰

Décès

Exhaustivité de l'enregistrement des décès ³	26 % (2017) ⁴
Taux brut de mortalité (par 1 000 habitants)	12 % (2016) ⁸
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	38 (2017) ¹¹
Taux de mortalité infantile des enfants de moins de 5 ans (pour 1000 naissances vivantes)	54 (2017) ¹¹
Taux de mortalité maternelle – rajusté (pour 100 000 naissances vivantes)	398 (2015) ¹²

Mariages et divorces

Taux d'enregistrement des mariages	Non disponible
Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées avant l'âge de 15 ans	5 % (2010-2016) ⁶
Proportion de femmes âgées de 20 à 49 ans qui étaient mariées avant l'âge de 18 ans	31 % (2010-2016) ⁶
Taux d'enregistrement des divorces	Non disponible

Statistiques de l'état civil, y compris les données sur les causes de décès

Compilation et diffusion des statistiques de l'état civil fondées sur l'enregistrement	Non disponible ¹³
Causes de décès attestées par un médecin	Non disponible

Remarque : Les chiffres ci-dessus concernent uniquement la République-Unie de Tanzanie

Système d'enregistrement des faits d'état civil

Cadre législatif

En Tanzanie continentale, les questions relatives à l'enregistrement des naissances et des décès sont régies par la Births and Deaths Registration Act Cap 108 R.E 2002¹⁴. Cette loi a été adoptée en 1920 et est entrée en vigueur en 1921. Depuis, plusieurs modifications y ont été apportées. La loi actuelle rend l'enregistrement des naissances et des décès obligatoires. La loi ne fournit pas de définitions de ces faits d'état civil.

Les questions relatives au mariage et au divorce sont régies par la Law of Marriage Act Cap 29 R.E 2002, qui est entrée en vigueur en 1971. Le paragraphe 2(1) de la loi définit le mariage comme étant l'union entre un homme et une femme prévue pour durer pendant toute leur vie commune. Il détermine également les types de mariages considérés comme monogame ou polygame. Toutefois, le paragraphe 2(1) de la loi ne donne pas une définition du terme « divorce ».

Gestion, organisation et fonctionnement

En Tanzanie occidentale, la RITA est responsable de l'enregistrement des faits d'état civil. La structure organisationnelle actuelle de la RITA figure à l'annexe 1. La RITA est responsable de l'enregistrement et de la gestion de l'information relative aux principaux faits de l'état civil, de la constitution en société des fiduciaires, de la protection des biens détenus en fiducie des personnes décédées, insolubles ou mineures afin de permettre à la loi de suivre son cours.

Mécanismes nationaux de coordination des systèmes d'ESEC

Coordination de haut niveau (comprend les principaux ministres): Bureau du président du Regional Administration and Local Government, bureau du premier ministre, Ministry of Finance

and Planning, Ministry of Constitution and Legal Affairs, Ministry of Home Affairs, Ministry of Health, Community Development, Gender, Elderly and Children, Ministry of Education Science and Technology
Comité de coordination : Constitué des secrétaires permanents des principaux ministères susmentionnés

Groupe de travail technique : Constitué du personnel technique provenant des principaux ministères et des partenaires du développement susmentionnés

Centres d'enregistrement à l'échelon administratif

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, la Tanzanie continentale est divisée en 26 régions (voir le tableau 1). Chaque région est divisée en plusieurs districts qui sont à leur tour divisés en régions administratives plus petites, appelées « quartiers ». À l'heure actuelle, deux approches cohabitent en matière d'enregistrement des faits d'état civil, soit l'approche décentralisée dans 11 des 26 régions et l'approche centralisée dans les 15 autres régions.

- **Enregistrement décentralisé des naissances et des décès** : la RITA réorganise le système d'enregistrement des faits d'état civil conformément à la décentralisation du gouvernement au moyen d'une stratégie progressive de transfert.
 - Dans les 13 régions, le service d'enregistrement des naissances et des décès est offert dans 4 816 centres d'enregistrement, dont 3 003 centres sont situés dans des établissements de soins de santé et 1 813, dans les bureaux administratifs du quartier, et desservent les collectivités dans leur secteur.
 - Les établissements de soins de santé et les bureaux de quartier enregistrent les naissances et remettent gratuitement le premier exemplaire du certificat de naissance. Le processus officiel de notification a été abandonné et, plutôt, les cartes de santé de la mère et de l'enfant servent de preuve de naissance.

- La décentralisation de l'enregistrement des décès a été mise à l'essai dans une région où le nouveau formulaire d'enregistrement est utilisé. Dans cette région, les établissements de soins de santé et les bureaux de quartier enregistrent les décès et délivrent les certificats de décès gratuitement.
- **Enregistrement centralisé des naissances et des décès** : dans les 13 autres régions, les centres d'enregistrement se trouvent dans les bureaux des secrétariats administratifs des districts. Ils sont au nombre de 84. L'approche centralisée sera progressivement éliminée au cours des prochaines années.

Dans la plupart des districts, les officiers d'état civil sont les secrétaires administratifs des districts. La RITA emploie également 80 personnes qui aident à l'enregistrement et qui se trouvent dans certains

districts dont le volume de travail est plus élevé que dans d'autres districts. Dans les 13 régions où l'enregistrement est toujours centralisé, l'enregistrement et la certification des naissances et des décès sont effectués selon un processus en deux étapes. Les enregistrements se déroulent de la manière indiquée ci-dessus, dans les bureaux administratifs de quartier et les établissements de soins de santé, mais les certificats sont délivrés par les secrétariats administratifs des districts ou les officiers d'état civil désignés par la RITA, à l'échelle du district. Il y a un autre niveau dans les structures administratives du gouvernement, au-dessous des quartiers, soit les villages. Environ 5 villages composent un quartier. Les bureaux administratifs des villages appuient les bureaux administratifs de quartier en les informant des naissances et des décès. Toutefois, la coordination de cette tâche importante comporte des lacunes.

Accessibilité des services d'enregistrement des faits d'état civil

Zones d'enregistrement	Distance par rapport au centre d'enregistrement	Temps consacré en utilisant l'automobile	Observations
Décentralisée	D'un à cinq kilomètres	Moins d'une heure	Le processus d'enregistrement prend généralement moins d'une heure. La plupart des ménages vivent à quelques minutes de marche des centres d'enregistrement.
Centralisée	Plus de dix kilomètres	D'une à quatre heures	Dans certains secteurs, la distance pour se rendre à un centre d'enregistrement pourrait être de 100 kilomètres.

Source : RITA

Dans les zones d'enregistrement décentralisées, la distance jusqu'à un point d'enregistrement peut varier entre 1 et 5 kilomètres, ce qui prendrait moins d'une heure en voiture. La plupart des ménages se trouvent à distance de marche des points d'enregistrement et le processus d'enregistrement

prend généralement moins d'une heure. Dans les zones d'enregistrement centralisées, la distance jusqu'à un point d'enregistrement peut être supérieure à 10 kilomètres, ce qui nécessite 1 à 4 heures en voiture et jusqu'à 100 kilomètres.

Enregistrement des faits d'état civil

L'enregistrement des naissances et des décès est gratuit s'il est effectué dans les délais prévus par la loi, et les frais de certification sont de 3 500 TZS (environ 1,5 USD). À l'heure actuelle, les délais d'enregistrement des naissances et des décès sont respectivement de 90 jours et de 30 jours. Les frais d'enregistrement tardif varient entre 4 000 TZS (environ 1,7 USD) dans les districts et 20 000 TZS (environ 8,7 USD) au siège de la RITA. Les pénalités pour les enregistrements tardifs des décès sont de 4 000 TZS (environ 2 USD). Le premier certificat de naissance des enfants âgés de moins de 5 ans est délivré gratuitement dans les 13 régions

décentralisées. L'enregistrement du mariage n'est pas gratuit parce qu'il est directement lié au coût du certificat qui est délivré immédiatement après l'enregistrement. La majorité des mariages sont célébrés par des ministres ou cadis autorisés qui versent 10 000 TZS (4,35 USD) au registraire général des mariages et des divorces, pour chaque certificat de mariage qu'ils délivrent. À leur tour, ils ajoutent ces frais à leurs services et exigent davantage que le tarif officiel. L'enregistrement des divorces est gratuit en ce que le Registraire général reçoit des copies des jugements des tribunaux. Toutefois, les frais de certification sont de 20 000 TZS (8,69 USD).

Tableau 2 : Coûts directs associés à la certification des faits d'état civil

Fait d'état civil	Frais pour l'émission des certificats		Coût	Observations
	Oui	Non		
Naissance	X		1,52 USD (3 500 TZS)	
Mariage	X		4,35 USD (10 000 TZS)	Si le mariage est célébré par une personne autorisée, les frais peuvent varier
Divorce	X		8,69 USD (20 000 TZS)	
Décès	X		1,52 USD (3 500 TZS)	

Note: 1 USD is about 2,300 Tanzanian shillings (Tshs)⁶⁵

Situation des naissances non enregistrées

Selon les estimations de la RITA, environ 72 % des naissances n'étaient pas enregistrées en 2017. En collaboration avec l'UNICEF, depuis 2013, la RITA met en place l'enregistrement des naissances des enfants de moins de 5 ans. Dans une certaine mesure, cette initiative a aidé à réduire la proportion des naissances. Le nouveau système décentralisé mis en place dans 11 régions saisira les faits d'état civil actuels rapidement, et contribuera à éliminer les naissances non enregistrées des enfants de moins de 5 ans.

Interopérabilité avec d'autres secteurs et fonctionnement

- Le secteur de la santé joue un rôle important dans la notification de la survenance des naissances et des décès dans les établissements de soins de santé dans les régions centralisées, et dans l'enregistrement et la certification dans les régions décentralisées.
- La Tanzanie dispose d'un système national d'identification. Pour avoir une carte nationale d'identification, un certificat de naissance doit être produit.

- Le système national d'identification et le système d'enregistrement des faits d'état civil ne communiquent pas les numéros d'identification uniques. Cependant, le système dorsal de traitement de la RITA est relié au système national d'identification et les deux organismes ont des protocoles de mise en commun des données.
- Les formulaires d'enregistrement des naissances ont un numéro unique à dix chiffres. En plus de garantir qu'un dossier n'est téléchargé qu'une seule fois vers le système, le formulaire à numéro unique facilite l'intégration du système d'enregistrement des naissances à d'autres secteurs, comme la santé, les statistiques, l'identité nationale et le registre électoral.

Système d'établissement des statistiques de l'état civil

Statistiques de l'état civil

Le Bureau national de la statistique est responsable de la collecte, de la compilation et de la diffusion des statistiques de l'état civil provenant de différentes sources, y compris l'enregistrement des faits d'état civil. La Statistical Act de 2015 exige que les renseignements recueillis à des fins administratives, y compris sur les faits d'état civil, soient communiqués au Bureau. En raison de la couverture restreinte de l'enregistrement des faits d'état civil, le Bureau national de la statistique s'appuie principalement sur les sondages et les recensements pour compiler et publier les statistiques de l'état civil.

Le gouvernement n'alloue aucun budget aux statistiques de l'état civil. La RITA et le Bureau national de la statistique reçoivent des appuis des partenaires du développement, comme l'UNICEF, l'initiative Data for Health de Bloomberg Philanthropies et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Causes de décès

- À l'heure actuelle, les causes de décès attestées par un médecin et encodées selon le format de la Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexe, 10e révision (CIM 10) font l'objet d'un projet pilote dans les établissements de soins de santé de l'une des 26 régions du pays.
- Des autopsies verbales sont effectuées dans certaines parties du pays aux fins d'enregistrement et de traitement des données sur les causes de décès au moment du décès, dans les collectivités où il n'y a pas d'établissements de soins de santé.
- Un projet pilote sur le processus d'autopsie verbale a pris fin récemment. Il sera par la suite intégré au système d'ESEC.
- À ce moment-ci, aucun rapport fiable sur les causes de décès n'est disponible en Tanzanie.

Numérisation

Informatisation

La RITA a commencé à fournir des ordinateurs à ses officiers d'état civil dans les districts et les hôpitaux aux fins d'enregistrement des faits d'état civil. Jusqu'à présent, la RITA a

- Procédé à l'informatisation de ses bureaux dans 122 districts. Vingt-deux autres districts seront informatisés d'ici juin 2019.
- A équipé 19 établissements de soins de santé d'ordinateurs aux fins d'enregistrement.

En ce qui le transfert de renseignements ou de données :

- Les bureaux d'enregistrement des districts et les établissements de soins de santé qui sont reliés à des ordinateurs utilisent Internet pour transférer des renseignements sur l'enregistrement des faits d'état civil aux bureaux d'enregistrement du palier suivant;

- Aucune disposition n'a encore été prise pour le transfert des statistiques de l'état civil du système d'enregistrement des faits d'état civil au Bureau national de la statistique.

Application de la technologie mobile

- La RITA étend son service actuel d'enregistrement et de délivrance de certificats de naissance des enfants de moins de 5 ans en recueillant les données après leur enregistrement au moyen de téléphones mobiles sur le terrain.
- Les établissements de soins de santé et les bureaux de quartier utilisent des téléphones mobiles pour télécharger des renseignements sur les naissances, comme le nom, le sexe, la date de naissance et les renseignements sur la famille vers la base de données centrale de la RITA, en temps réel.

Modèles de formulaires d'enregistrement

- Site Web de la RITA – Formulaires relatifs à la naissance, au mariage et au décès : <http://www.rita.go.tz/page.php?pg=647&lang=en>
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) – Site Web pour la Tanzanie :
 - Formulaire d'enregistrement des naissances : <https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2017/12/EngBirthfinal.jpg>
 - Formulaire d'enregistrement des mariages : <https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2017/12/marriageRegFormTanzania.pdf>
 - Formulaire d'enregistrement des décès : <https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2017/12/deathRegFormTanzania.pdf>

Initiatives d'amélioration et soutien externe

Plans d'amélioration et budget

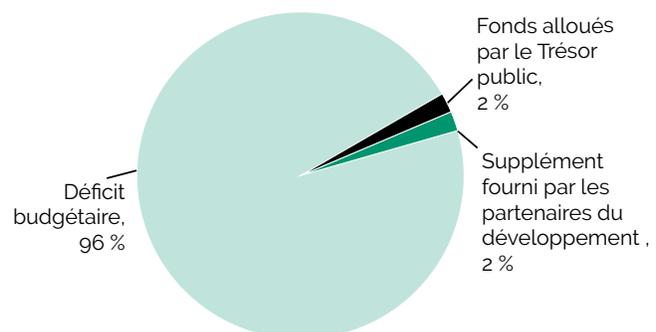
Plan stratégique

Une évaluation exhaustive a été effectuée en 2014. Le plan stratégique pour la période 2015-2016 à 2020-2021 a d'abord été élaboré en 2014 au moyen des résultats de l'évaluation exhaustive. Ce projet est en cours de révision avec le soutien de l'UNICEF.

Allocations budgétaires et besoins

- Besoins budgétaires pour le plan quinquennal : 34 millions USD
- Besoins budgétaires pour l'exercice de juillet 2018 à juin 2019 : 27,5 millions USD
- Fonds alloués par le Trésor public pour l'exercice actuel : 510 768 USD
- Supplément fourni par les partenaires du développement : 572 169 USD
- Déficit budgétaire pour l'exercice actuel (juillet 2018 à juin 2019) : 26,4 millions USD

RITA : besoins budgétaires pour l'exercice de juillet 2018 à juin 2019



Activités indiquées dans le plan national comme étant des priorités de premier plan

Secteurs prioritaires du plan stratégique dont le financement est insuffisant	Coût estimatif (USD)	Allocation prévue du gouvernement
Services d'enregistrement décentralisé confiés aux quartiers et aux établissements de soins de santé	8 264 042	Non disponible
Élimination de l'arriéré des faits d'état civil non enregistrés	14 558 886	Non disponible
Utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'enregistrement des faits d'état civil	1 130 984	Non disponible
Amélioration du système d'archivage	235 884	Non disponible
Établissement des statistiques de l'état civil	134 715	Non disponible
Total	24 324 511	

Appuis des partenaires de développement

Organisations internationales	Type de soutien
UNICEF	Financier et technique
OMS	Financier et technique
Initiative Data for Health de Bloomberg	Financier et technique
Banque Mondiale et Mécanisme de financement mondial	Développer le système informatique

Propositions visant à améliorer la coordination des activités*Parties prenantes nationales des systèmes d'ESEC*

Pour parvenir à une coordination efficace entre les principaux intervenants du système d'ESEC à l'échelle nationale, la RITA propose ce qui suit :

- l'interopérabilité des systèmes faciliterait la coordination des activités dans l'écosystème d'ESEC;
- les comités existants sur l'amélioration de la coordination des systèmes d'ESEC, comme le comité de coordination de haut niveau et le Groupe de travail technique doivent être rétablis.

Parties prenantes nationales et partenaires du développement

Pour parvenir à une coordination plus efficace entre les principaux intervenants du système d'ESEC à l'échelle nationale et les partenaires du développement à l'échelle du pays, la RITA propose que les intervenants du système d'ESEC et les partenaires du développement organisent des consultations régulières.

Ressources

Sites Web

- Agence d'enregistrement, d'insolvabilité et de tutelle : <http://www.rita.go.tz/page.php?lang=en&pg=85>
- Bureau national de la statistique de la Tanzanie : <https://www.nbs.go.tz/>
- UNICEF – Tanzanie : <https://data.unicef.org/resources/crvs/united-republic-tanzania/>
- OMS – Tanzanie : <https://afro.who.int/countries/united-republic-tanzania>

Matériels supplémentaires

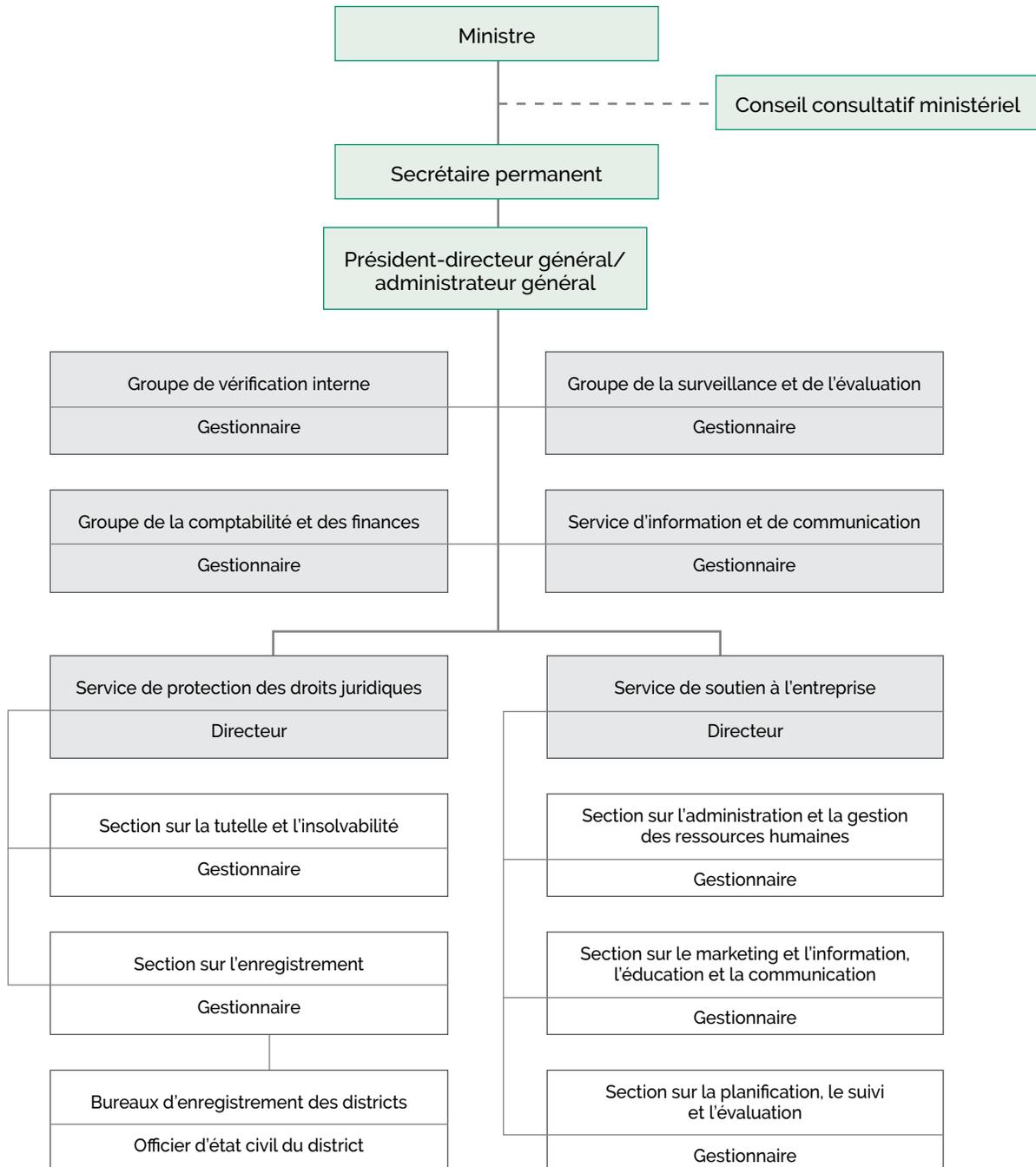
- Observatoire Africain de la Santé de l'OMS Systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil : http://www.aho.afro.who.int/profiles_information/index.php/Tanzania:Civil_registration_and_vital_statistics_systems?lang=fr
- GSMA. 2016. *Birth Registration in Tanzania: Tigo's support of the new mobile birth registration system*. https://www.gsma.com/mobilefordevelopment/wp-content/uploads/2016/07/Birth-Registration-in-Tanzania_Tigos-support-of-the-new-mobile-birth-registration-system.pdf
- Jeremy Bowles. 2018. *Identifying the Rich: Civil Registration and State-Building in Tanzania*. http://africanpoliticsgroup.org/wp-content/uploads/2018/10/draft_APCG.pdf

Conclusion

Il existe plusieurs possibilités de soutien aux initiatives d'amélioration des systèmes d'ESEC en Tanzanie. Parmi ces initiatives, il convient de relever la politique gouvernementale de décentralisation par transfert progressif propice à un système d'enregistrement des faits d'état civil beaucoup plus large et plus proche des gens, les mesures prises par la RITA et les partenaires du développement visant à intégrer les activités liées à l'enregistrement des faits d'état civil aux établissements de soins de santé existants à l'échelle du quartier ainsi qu'une approche plus vaste menant à un « service d'enregistrement et de certification à guichet unique » accessible à tous, la mise en place d'autopsies verbales pour saisir les causes probables de décès survenus à l'extérieur des établissements de soins de santé, et enfin, les efforts déployés pour éliminer l'arriéré sur le plan de l'enregistrement des naissances.

D'autre part, pour parvenir à un système d'ESEC viable, certaines difficultés doivent être surmontées. Certaines d'entre elles ont été relevées dans l'évaluation exhaustive effectuée à la fin de 2014. Il s'agit de lois désuètes, restrictives et inadéquates sur l'enregistrement des naissances et des décès, d'une faible coordination parmi les ministères et les organismes, d'une faiblesse dans l'archivage des documents d'enregistrement de l'état civil, des signalements de mariage et de divorce incomplets ou inadéquats, d'un processus d'enregistrement manuel, de l'absence de statistiques de l'état civil actuelles ainsi que des ressources financières insuffisantes pour élaborer un plan stratégique quinquennal chiffré.

Annexe : Organigramme de l'Agence d'enregistrement, d'insolvabilité et de tutelle (RITA)



Notes de fin

- 1 Nations Unies, *Annuaire démographique 2017*, ST/ESA/STAT/SER.R/47, 2018, consulté le 9 mars 2019, https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/products/dyb/dyb_2017/#French
- 2 Bureau national de la statistique, *National Population Projections*, 2018, consulté le 9 mars 2019, <https://www.nbs.go.tz/>.
- 3 Par exhaustivité de l'enregistrement des naissances et des décès, on entend le nombre réel de naissances ou de décès enregistrés divisé par le nombre estimatif de naissances ou de décès dans un pays ou une région en particulier, à l'intérieur d'une période de temps spécifiée, habituellement une année. Pour en savoir plus, consulter CEA, la CESAP et Statistics Norway (2016).
- 4 Source : RITA, chiffre provisoire.
- 5 Source : RITA, chiffre provisoire tenant compte des interventions pour décentraliser l'enregistrement des naissances dans 11 régions.
- 6 Ministry of Health, Community Development, Gender, Elderly and Children (MoHCDGEC) [Tanzanie continentale], Ministry of Health (MoH) [Zanzibar], Bureau national de la statistique (NBS), Office of the Chief Government Statistician (OCGS) et ICF, *Tanzania Demographic and Health Survey and Malaria Indicator Survey (TDHS-MIS) 2015-16*, Dar es Salaam, Tanzanie et Rockville, Maryland, États-Unis : MoHCDGEC, MoH, NBS, OCGS et ICF, 2016, consulté le 9 mars 2019, <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR321/FR321.pdf>.
- 7 DPT1: Surviving infants who received the first dose of diphtheria, pertussis and tetanus (DPT) vaccine.
- 8 UNICEF, *La situation des enfants dans le monde 2017*, 2017, consulté le 9 mars 2019, <https://www.unicef.org/french/sowc2017/>.
- 9 Banque mondiale, *Taux de fertilité chez les adolescents*, 2018, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/sp.ado.tfrt>
- 10 Nations Unies, *World Population Prospects: Volume II: Demographic Profiles*, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Division de la population, 2017, consulté le 9 mars 2019, https://esa.un.org/unpd/wpp/Publications/Files/WPP2017_Volume-II-Demographic-Profiles.pdf
- 11 United Nations Inter-Agency Group for Child Mortality Estimation (UN IGME), *Total Under-5 Mortality Rate, Infant Mortality Rate and Neonatal mortality database 2018*, 2018, consulté le 9 mars 2019, <http://www.childmortality.org/>.
- 12 Organisation mondiale de la Santé, *World Health Statistics 2016*, données de l'Observatoire mondial de la santé, 2016, consulté le 9 mars 2019, <http://apps.who.int/gho/data/node.country.country-TZA?lang=en>.
- 13 Actuellement, le Bureau national de la statistique ne génère pas de données de registres d'état civil.
- 14 *The Births and Deaths Registration Act*, Tanzanie, 2002, consulté le 4 mars 2019, [http://www.rita.go.tz/eng/laws/History%20Laws/Registration%20of%20Births%20and%20Deaths%20Ordinance%20\(Cap.%20108\).pdf](http://www.rita.go.tz/eng/laws/History%20Laws/Registration%20of%20Births%20and%20Deaths%20Ordinance%20(Cap.%20108).pdf)
- 15 Google. Exchange rate accessed on April 11, 2019. Source: <https://www.google.com/>



LE CENTRE D'EXCELLENCE
sur les systèmes ESEC

CENTRE OF EXCELLENCE
for CRVS Systems

www.systemesESEC.ca